



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2022

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce troisième jour de mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Cindy Saint-Jean, Mélody Dionne, Réjeanne Raymond
Roussel

Messieurs les conseillers : Lucien Dionne, Ghislain Dionne, Jean-Yves Boucher

1. Ouverture

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril et de la séance extraordinaire du 11 avril 2022

4. Correspondance

5. Gestion financière

- 5.1** Approbation des dépenses et autorisation de paiements
- 5.2** Demande de dons, commandites et renouvellement d'adhésion
- 5.3** Nomination - coordonnatrice aux activités communautaires et aux communications
- 5.4** Concessionnaire Rest-O-Parc
- 5.5** Concessionnaire Casse-croûte lac de l'Est
- 5.6** Nominations - Plage lac de l'Est
- 5.7** Signataire – Bail exclusif d'exploitation de sable et de gravier
- 5.8** Adoption – Rapport financier 2021 Office Habitation Kamouraska-Est
- 5.9** Demande de contribution financière au FDMK Volet municipal activité culturelle – Ciné-Kamou
- 5.10** Demande de contribution financière au FDMK Volet municipal activité culturelle – Fête nationale
- 5.11** Autorisation paiement – Avantis Coopérative
- 5.12** Offre de services Élaboration des plans et devis – remplacement de ponceaux sur le 5^e Rang Est et la route Albert Lévesque
- 5.13** Offre de services Élaboration des plans et devis de la mise à niveau du camping du lac de l'Est

6. Nouvelles affaires

- 6.1** Formation Éthique et déontologie - Élus

7. Dépôt de documents

8. Période de questions

9. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

076-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 5 avril et de la séance extraordinaire du 11 avril 2022

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 avril et de la séance extraordinaire du 11 avril 2022 dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture.

077-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2022.

4. Correspondance

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

078-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses d'avril 2022, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	20 706.51\$
Total des incompressibles :	102 413.50\$
Total des comptes à payer :	123 087.15\$
Grand total :	<u>246 207.16\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Demande de dons commandites et renouvellement d'adhésion

Après étude des demandes reçues;

079-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélody Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la demande suivante :
Baseball mineur Saint-Pascal, 50\$

5.3 Nomination - coordonnatrice aux activités communautaires et aux communications

Considérant l'appel de candidatures,

080-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que soit nommée au poste de coordonnatrice des activités et des communications, madame Stéphanie Lévesque;

Que le date d'entrée en fonction est le 11 avril 2022;

Que le poste soit assorti d'une période de probation du six mois.

5.4 Concessionnaire Rest-O-Parc

Considérant l'appel de candidatures,

081-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que soit nommée concessionnaire du Rest-O-Parc pour la saison 2022 madame Geneviève Lévesque;

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le bail de location.

5.5 Concessionnaire Casse-Croûte lac de l'Est

Considérant l'appel de candidatures,

082-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélody Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que soit nommée concessionnaire du Casse-Croûte du lac de l'Est pour la saison 2022 monsieur Steven Bard, SI ET SEULEMENT SI les locaux, les aires servant à la préparation et à l'entreposage des aliments, le matériel et les équipements soient en bon état et qu'ils répondent aux normes d'hygiène et de salubrité alimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le bail de location.

5.6 Embauche - Plage lac de l'Est

Considérant l'appel de candidatures,

083-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Boucher
Et résolu à la majorité des membres du conseil présents :

Que soient nommées les personnes suivantes aux postes ci-dessous énumérés;

Madame Sue-Hellen Dionne, gérante, Madame Alicia Lévesque, emploi étudiant
Monsieur André Lavoie, préposé à l'entretien, Monsieur Jacques Grenier, préposé à l'entretien, Monsieur Dave Bard, préposé à la sécurité;

Que la date d'entrée en fonction est fixée au 23 mai 2022 à l'exception de l'emploi étudiant qui débutera le 24 juin.

Madame la conseillère Mélody Dionne déclare un lien familial, elle n'a pas participé aux délibérations et se retire du vote.

5.7 Signataire – Bail exclusif d’exploitation de sable et de gravier

Considérant que la municipalité a présenté à la MRC de Kamouraska une demande de bail exclusif d’exploitation de sable et de gravier, bail 1807, canton Painchaud;

Considérant qu’une personne doit être dûment autorisée à signer l’Acte du bail;

084-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et nom de la municipalité l’Acte du bail et tous les documents nécessaires.

5.8 Adoption – Rapport financier 2021 Office Habitation Kamouraska-Est

Considérant la correspondance reçue,

085-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents :

D’adopter le Rapport financier 2021 de l’Office d’habitation du Kamouraska-Est.

5.9 Demande de contribution financière au FDMK Volet municipal activité culturelle – Ciné-Kamou

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités à réaliser des activités citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu’elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

086-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité s’engage à investir dans cette activité;

QUE la municipalité s’engage à publiciser l’événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l’activité;

QUE la municipalité s’engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2022 au paiement des dépenses engendrées par l’activité Ciné-Kamou du 22 juillet.

5.10 Demande de contribution financière au FDMK Volet municipal activité culturelle – Fête nationale

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités à réaliser des activités citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu’elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

087-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité s'engage à investir dans cette activité;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2022 au paiement des dépenses engendrées par l'activité fête nationale du 24 juin.

5.11 Autorisation paiement – Avantis Coopérative

Considérant les soumissions présentées par Avantis Coopérative;

088-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'autoriser le paiement du balai tasseur au montant de 17 239.35 \$ incluant les taxes;

D'autoriser le paiement de la gratte au montant de 10 581.15\$ incluant les taxes;

De décaisser le paiement à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

5.12 Offre de services Élaboration des plans et devis – remplacement de ponceaux sur le 5e Rang Est et la route Albert Lévesque

Considérant l'offre de services déposée par Bouchard service conseil;

089-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélody Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'accepter l'offre de services de Bouchard service conseil pour l'Élaboration des plans et devis – remplacement de ponceaux sur le 5e Rang Est et la route Albert Lévesque, au montant de 10 060.31\$ incluant les taxes.

5.13 Offre de services Élaboration des plans et devis de la mise à niveau du camping du lac de l'Est

Considérant l'offre de services déposée par Bouchard service conseil;

090-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'accepter l'offre de services de Bouchard service conseil pour l'Élaboration des plans et devis de la mise à niveau du camping du lac de l'Est, au montant de 59 269.63\$ incluant les taxes.

6. Nouvelles affaires

Rien à signaler

6.1 Formation Éthique et déontologie - Élus

Conformément au 5e alinéa de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ chapitre E-15.1.0.1.), voici la liste des membres du Conseil ayant suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

NOM DE L'ÉLU (E)	DATE DE LA FORMATION	DATE DE RAPPORT FAIT AU CONSEIL
M. Pierre Saillant	8 janvier 2022	3 mai 2022
Mme Cindy Saint-Jean	8 janvier 2022	3 mai 2022
Mme Mélody Dionne	8 janvier 2022	3 mai 2022
Mme Réjeanne Raymond Roussel	8 janvier 2022	3 mai 2022
M. Ghislain Dionne	8 janvier 2022	3 mai 2022
M. Lucien Dionne	8 janvier 2022	3 mai 2022
M. Jean-Yves Boucher	8 janvier 2022	3 mai 2022

7. Dépôt de documents

aucun

8. Période de questions

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

9. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

091-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Boucher
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 19h49.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales